



## Dégat eaux +2ans / inertie du syndic

Par **ltrb75**, le **03/01/2014** à **14:25**

Bonjour à tous,

un dégâts des eaux deux étages au dessus de chez moi en Aout 2011. 2 pièces sévèrement touchées chez moi.

Toujours aucune réparations effectuées par le syndic de copro depuis tout ce temps.

C'est son assurance qui prend en charge le dossier.

Son discours : délais pour acceptations prise en charge assurance + délais expertises + et maintenant expertise pour vérifier si les murs sont bien secs...(il y a 6 mois)

2 questions :

1. Ce scénario (délai) est il courant/normal ?

si non :

2. comment faire pour 'réveiller' le syndic (bien content d'avoir des locataires dans des apparts qu'il ne pourrait pas louer sans faire les travaux attendus) ?

un grand merci par avance !

Par **alterego**, le **03/01/2014** à **14:41**

Bonjour,

La copropriété OK. "Deux pièces sévèrement touchées" chez vous. Aviez-vous déclaré vos

dégâts des eaux à votre assureur multirisque habitation ?

Cordialement

Par **lrb75**, le **03/01/2014** à **16:05**

Oui, mais le montant des travaux étant important ils n'ont pas pris en charge et transmettent l'affaire à la copropriété.

merci

Cordialement.